



Secteur Retraites

PRESENTATION DU SYSTEME DE RETRAITE EN COMPTES NOTIONNELS Exemple SUEDOIS

Instauré en 1998, le nouveau système de retraite suédois est présenté comme un exemple à suivre par plusieurs organisations internationales ; de nombreux pays s'en sont ouvertement inspirés, notamment l'Italie et la Lettonie (1995), la Pologne (1999).

1 – La réforme du système de retraite public suédois

L'ancien système de retraite suédois versait deux types de pension : une pension universelle forfaitaire à tous les résidents et une pension complémentaire contributive. L'âge normal était de 65 ans, avec départ possible à 60 ans avec décote ou repoussé jusqu'à 70 ans avec surcote.

Le nouveau système

La réforme substitue au régime contributif à prestations définies, deux régimes à cotisations définies ; l'un en répartition – les comptes notionnels – et l'autre en capitalisation – les comptes capitalisés.

Les pensions de veuvage, les pensions d'invalidité et le minimum garanti, qui faisaient partie de l'ancien système ont été transférées dans des systèmes spécifiques.

Le nouveau système est introduit progressivement, sur dix-sept générations, les suédois nés en 1954 – qui avaient 44 ans au moment de la réforme – relèveront uniquement du nouveau système.

2 – Les mécanismes du nouveau système de retraite

Les comptes notionnels

Chaque assuré dispose d'un compte personnel dans lequel sont créditées virtuellement chaque année ses cotisations de retraite et celles de son employeur. L'opération est virtuelle, le compte de chaque assuré est revalorisé chaque année selon un index représentatif de la croissance du salaire moyen.

Le capital virtuel accumulé est converti en une pension de retraite en le divisant par un coefficient de conversion. Celui-ci dépend positivement de l'espérance de vie à l'âge de départ à la retraite de la génération à laquelle appartient le salarié, c'est-à-dire de la durée moyenne escomptée de la période de la retraite. Ainsi, le recul de l'âge de départ à la retraite conduit à augmenter la pension par deux biais : les années cotisées en plus accroissent le capital virtuel et le coefficient de conversion diminue car l'espérance de vie à la retraite est plus faible.

Les pensions, en termes réels hors inflation, sont revalorisées chaque année suivant l'évolution réelle du salaire moyen, amputée de 1,6 %, considéré comme la tendance à long terme de la croissance réelle du salaire moyen. Elles sont donc indexées sur l'inflation en moyenne, mais elles peuvent évoluer différemment selon les années :

- les années où le salaire réel croît à un taux supérieur à 1,6 %, les retraités bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat ;
- les années au cours desquelles le salaire réel croît à un taux inférieur à 1,6 %, les retraités enregistrent des pertes de pouvoir d'achat.

Ainsi, en période de récession comme actuellement, ces mécanismes conduisent à réduire le montant des pensions :

- **dès 2009, les pensions baisseraient de 4,5 % ;**
- **de 11 % en cumulé 2009/2010 ;**
- **de 40 % en 5 ans !**

Sans intervention de l'Etat, s'entend. De fait, dès cette année, celui-ci devrait intervenir pour limiter la baisse à 3,5 %.